



Lancement des concertations sur le Revenu Universel d'Activité Les points de vigilance de l'Unafo

Les concertations sur la mise en œuvre du Revenu Universel d'Activité (RUA) ont été lancées par le Gouvernement. Acteur majeur de l'accès au logement des publics vulnérables et défavorisés, l'Unafo, union professionnelle du logement accompagné, y contribuera. Elle a rencontré la semaine dernière Christelle Dubos, Secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, pour lui faire part de ses attentes et de ses craintes.

Les concertations qui ont démarré sur le périmètre et la mise en œuvre du RUA auront un impact direct sur l'accès et le maintien dans un logement, notamment dans le logement accompagné.

L'intégration annoncée des aides au logement constitue un des points de discussion et suscite à ce stade de fortes craintes. En effet, ces aides ne constituent pas une prestation sociale mais une aide au paiement des loyers. Elles bénéficient, de ce fait à de nombreuses personnes, même en étant au-dessus du seuil des minima sociaux. Les discussions devront également porter sur l'élargissement d'un tel revenu aux moins de 25 ans.

Lors d'un entretien avec Christelle Dubos le 28 mai dernier, en amont de l'ouverture des concertations, l'Unafo a tenu à rappeler différents points de vigilance sur le Revenu Universel d'Activité.

Pour l'Unafo, les concertations doivent avoir comme lignes directrices :

- la lutte contre le non-recours aux droits sociaux, ce qui implique des enveloppes budgétaires réévaluées en conséquence,
- le maintien des aides au logement afin de faciliter véritablement l'accès et le maintien dans un logement, pour tous, ce qui implique notamment, dans le cas où elles seraient intégrées au RUA, de ne pas en limiter l'accès aux seuls bénéficiaires de prestations sociales ;
- le maintien du tiers payant des aides au logement, afin de ne pas remettre en cause le modèle économique du secteur du logement accompagné. Sur ce dernier point, la Secrétaire d'Etat a tenu d'ores et déjà à rassurer l'Unafo.

L'Unafo restera vigilante et mobilisée pour contribuer à cette concertation.

* * *

A propos du logement accompagné

Le terme de logement accompagné recouvre toutes les solutions de logement très social proposant une gestion locative sociale, un accompagnement adapté selon les situations des personnes et des prestations variées.

Pour l'Unaf, celui-ci comprend les résidences sociales, les résidences jeunes actifs, les pensions de famille, les résidences accueil, les foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants.

Le secteur du logement accompagné, c'est :

- accueillir les publics en difficulté
- leur permettre de se loger
- proposer un accompagnement « souple et adéquat » aux personnes et ménages pour accéder à un logement et y vivre.

A propos de l'Unaf - Union professionnelle du logement accompagné

L'Unaf, présidée par Jean-Paul Vaillant, directeur général de l'Adef, et dirigée par Arnaud de Broca, est l'Union professionnelle du logement accompagné. Elle rassemble les initiatives de 133 acteurs, qui gèrent près de 140 000 logements (résidences sociales, pensions de famille, résidences jeunes actifs, foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants) et qui permettent aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'Unaf représente ses adhérents, anime et structure le réseau, professionnalise le secteur.

Contacts Presse :

Unaf - 01 40 71 71 10

Virginie Camelin - 06 67 29 01 94

virginie.camelin@unaf.org

Agence Bpr France - 01 83 62 88 10

Pierre Bethuel - 06 60 91 78 89

pierre@bprfrance.com

Sophie Decaudin - 06 03 34 05 00

sophie@bprfrance.com